

Il Volantino Europeo
n° 5
Juillet 2004

Bulletin internautique de l'Association *Piotr-Tchaadaev*



Budapest Szabadsag hid , mai 2004

© J.Y. Feberey

Après Budapest...

Un an de *Volantino Europeo*, déjà... C'est bien sûr très peu de chose à côté des institutions que nous côtoyons ou feuilletons tous les jours... Mais le nouveau-né était donc viable, et reste bien vivant, les bonnes fées qui s'étaient penchées sur son berceau virtuel continuant à le nourrir symboliquement... Qu'elles en soient ici collectivement remerciées.

Le Colloque *Piotr-Tchaadaev* organisé en mai dernier a été un véritable succès, en termes de communications, de rencontres et de visites, guidées ou non. Il n'est pas encore question de refonder *L'Ecole de Budapest*, mais un second rendez-vous a d'ores et déjà été pris pour mai 2005 dans la capitale hongroise, à nouveau à l'Institut français, qui nous avait réservé un accueil exceptionnel, et que nous remercions encore ici. De quelle meilleure confirmation pouvions-nous rêver, ce d'autant plus que plusieurs intervenants nous ont déjà déclaré qu'ils étaient prêts à récidiver ?

Nous n'« éditorialiserons » donc pas davantage, pour laisser toute la place aux auteurs et auteures qui ont répondu à l'appel du précédent numéro.

... Budapest once more...

Les 5, 6 et 7 mai 2005*, II ° Colloque *Piotr-Tchaadaev* à l'Institut français de Budapest.

Pour tous renseignements et propositions de communications, s'adresser au Secrétariat du *Volantino Europeo*. Le programme se construira autour de l'œuvre de Sandor Ferenczi, mais aussi autour de la culture hongroise au XX° siècle (musique et littérature).

*Week-end de l'Ascension en France

Articles originaux *Ethique, où donc es-tu ?* Alain AMAR (Lyon)

En guise d'introduction

Nous avons la chance, en France, de disposer d'une législation précise et somme toute bien jeune : la loi du 20 décembre 1988 dite Huriet-Sérusclat. Cette loi a pour objet, outre la protection des personnes, la contribution à renforcer les "bonnes pratiques cliniques" au bénéfice de la Santé Publique, le développement européen et international de nos industries de santé. Elle a été modifiée par la loi du 23 janvier 1990 et celle du 25 juillet 1994.

Avant la promulgation de cette loi, un flou régnait en matière d'expérimentation humaine, au point que certains essais étaient parfois menés à l'insu des patients. Rappelons sommairement quelles sont les étapes qui l'ont précédée.

Le premier véritable document fondateur de l'éthique médicale est le code de Nuremberg, en dix articles, proclamé en août 1947. L'artisan majeur de ce code était un psychiatre américain, le professeur Léo Alexander*. Auparavant, le procès des médecins à Nuremberg avait conduit les juristes à établir les fondements d'un droit international face à l'ampleur des exactions nazies. Ainsi étaient fournies des réponses aux questions de la charte de San Francisco de 1945 par des précisions dans la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.

En France, un Comité Consultatif National d'Ethique (CCNE) fut créé par décret le 23 février 1983. En 1986, le Premier Ministre français confiait à Guy Braibant une mission qui aboutit à la loi n° 88-1138 du 20 décembre 1988.

Avant la promulgation de la loi Huriet-Sérusclat, existaient des Comités d'Ethique qui rendaient des avis sur des projets d'expérimentation de médicaments, appareillages, techniques médico-chirurgicales diverses. Mais ces Comités d'Ethique n'avaient pas de support légal et continuent, fort heureusement, d'exister, après la loi Huriet-Sérusclat. Le Comité Consultatif National d'Ethique (CCNE), a un rôle national autonome et ni les Comités d'Ethique locaux ni les CCPPRB n'en dépendent.

Les CCPPRB

Outil central de la loi, les Comités Consultatifs de Protection des Personnes en matière de Recherche Biomédicale : CCPPRB, sont constitués de 12 membres titulaires et 12 membres suppléants. Leur mission est de s'assurer que les projets de recherche biomédicale sont conformes aux dispositions prévues par la loi. Il s'agit donc d'une double tâche : vérifier que la recherche présente une rigueur suffisante (pertinence du projet, adéquation entre les objectifs poursuivis et les moyens, qualification du ou des investigateurs) et garantir les droits des personnes qui s'y prêtent (bénéfice attendu, risques, information recueil du consentement et indemnités éventuelles). Les comités sont dotés de la personnalité juridique et disposent d'une totale indépendance quant aux avis rendus. Les missions des membres du comité sont assurées bénévolement.

Le mode de désignation initial avait le grand mérite de tirer au sort des personnes figurant sur des listes établies par l'Université, l'Ordre des Médecins, les Unions professionnelles, les hôpitaux... "L'outil CCPPRB" avait l'énorme avantage d'être totalement autonome par rapport au Ministère de la santé et plus particulièrement par rapport à la Commission d'AMM, aux investigateurs et aux promoteurs. Cela n'a jamais empêché les pressions de toute nature de s'exercer. L'abandon, il y a quelques années à présent, du tirage au sort remplacé par une désignation pure et simple risque d'entraîner des pressions plus fortes et il est légitime d'espérer que les membres nouvellement désignés sauront résister à toutes les pressions, d'où qu'elles viennent, afin de conserver le caractère indépendant et autonome de cette instance. Le CCPPRB n'est pas une chambre d'enregistrement mais une instance d'instruction du dossier et de débat au cours duquel sont discutés les points importants du dossier, conformément aux missions confiées aux membres du comité en matière scientifique et éthique.

Les « attaques »

Pourtant, il faut croire que cette instance n'a pas plu à tout le monde.

Plusieurs attaques ont eu lieu :

- La demande de l'accès aux dossiers source par les Assistants de Recherche Clinique (ARC), au mépris de la législation française en matière de secret médical, au faux motif que des directives européennes l'imposeraient.

- Le changement du mode de désignation des membres des CCPPRB

- Le projet de révision de la loi Huriet-Sérusclat : qu'en résultera t-il ? Rien de bon, semble t-il lorsqu'on lit attentivement le document servant de plate-forme à certaines associations scientifiques et de patients. En effet, la *Revue des Maladies Respiratoires* a fait paraître courant 2001 un texte qui ne cache rien des intentions de ces associations prônant la révision de la loi de décembre 1988. Nous pouvons les résumer ainsi brièvement :

< la loi Huriet-Sérusclat ne serait plus adaptée du fait de « procédures trop lourdes pour la simple comparaison de stratégies diagnostiques, de traitements ou de dispositifs déjà validés et utilisés en routine »... : *la protection ne devrait-elle durer qu'un temps, alors que chacun sait que l'on peut parfaitement découvrir des effets délétères tardifs à telle ou telle molécule (commenté par moi, AA).*

< l'impossibilité de réaliser des études sans BID (Bénéfice Individuel Direct) dans certaines situations ne permettant pas le recueil du consentement (coma, choc...) exige (!) pourtant que des recherches leur soient consacrées : *primat de l'individu ou de la recherche (ibid. AA), éthique à plusieurs vitesses ? Le débat risque d'être houleux et sans fin !*

Les signataires proposent ;

< une procédure allégée pour les produits déjà autorisés,

< la suppression de l'obligation pour le promoteur de fourniture gratuite des médicaments et de financement des frais : *cette proposition me paraît tout simplement scandaleuse car elle vise de fait à faire supporter la recherche par la collectivité et par un système de protection sociale, la Sécurité Sociale déjà bien mal en point ! (ibid. AA).*

< le reconnaissance du patient « incompétent » : en psychiatrie, gériatrie, neurologie, pédiatrie. Une personne de confiance désignée par le patient ou la famille servirait de tuteur... : *bel exemple de limitation à la liberté individuelle (ibid. AA).*

Le sénateur Claude Huriet avait confié à Eric Favereau de *Libération*, que ce projet de révision « fait la part belle à l'industrie pharmaceutique ». Mais il y a plus grave, car ce projet semble bel et bien liberticide.

Parmi les signataires, on trouve notamment la Fédération Française de Psychiatrie (FFP) et je dois reconnaître que je déplore profondément cet état de fait, à titre personnel.

Les réactions au projet de révision

La Société Française d'Anesthésie et Réanimation (SFAR) a été sollicitée par le groupe ayant mis au point le projet de révision. Mais elle n'a pas soutenu cette démarche. Son Groupe de Réflexion Ethique (GRE), a conclu schématiquement ainsi qu'il suit (je le cite) :

- « Il n'est pas apparu que la protection du patient fût au centre de ce texte
- On assisterait à un retour vers le « paternalisme médical »
- D'un point de vue éthique s'oppose ici le respect d'UN patient et l'intérêt de TOUS

Cette analyse du GRE a été validée le 17 octobre 2002 par le conseil d'administration de la SFAR, qui n'a donc pas signé la plate-forme de propositions

La recherche de garanties à présenter à la société, notamment à ses élus, nous semble essentielle si l'on veut éviter de donner à la population le sentiment qu'un "« lobby » souhaiterait transformer en cobayes ceux qui sombrent dans le coma, du fait de leur maladie ou du traitement de celle-ci ».

Le projet (en résumé) tel qu'il est à l'heure actuelle au Parlement :

- Remplacement de l'actuel régime de déclaration par un régime d'autorisation
- Suppression de la distinction entre « recherches avec bénéfice individuel direct » et « recherches sans bénéfice individuel direct ».

Le texte qu'on peut trouver sur le site internet suivant : www.sante.gouv.fr/htm/dossiers/loi_huriet/avant_projet.htm, précise tout de même que :

« Cette suppression n'est pas formellement exigée par la directive européenne qui suit une autre logique, celle de l'évaluation de la balance 'bénéfice/risque' ».

C'est bien le point le plus crucial de ce projet de révision car cette suppression risque fort de vider la loi Huriet-Sérusclat du 20 décembre 1988 de son sens. Elle introduit de plus des difficultés majeures en matière de protection des sujets vulnérables et risque d'être liberticide (mon commentaire, AA).

- Clarification des règles de protection des personnes, notamment en ce qui concerne le recueil de leur consentement ou celui de leur représentant légal
- Mise en place d'un répertoire public des recherches biomédicales en cours.

Les dérives actuelles

Nous vivons décidément dans un monde étrange où des gouvernants sont capables de promulguer à la fois des lois de protection des droits des patients (Loi de mars 2002), accélérer le processus d'accréditation, et demander des enquêtes violant l'anonymat des patients...

Malheureusement, le pire est devant nous. Ce n'est pas du pessimisme mais du simple réalisme devant ce que notre métier est devenu. Nous pourrions ne plus devenir que des collecteurs de données, des conseillers prodiguant des avis que pourront suivre ou ne pas suivre les nouveaux « directeurs de soins » non-médecins, puisque infirmiers dans les institutions, bref assister à la « grande braderie » du soin psychiatrique au profit d'une notion stupide et bien vague de « santé mentale » exaltée par quelques fossoyeurs de la psychiatrie, dont les patients feront bien entendu les frais en premier lieu.

Des exemples précis de dérives :

- Position éthique des soignants quant à leur participation à l'élaboration et à l'application de **règles** purement **comptables** réduisant la qualité des soins (fermeture de lits, désinstitutionnalisation, PMSI...).
 - Réflexions sur les **dérives actuelles** de certains promoteurs tendant à faire valider par des CCPPRB des produits commerciaux en matière de nutrition et/ou d'hygiène : recherche d'une caution scientifique à des fins commerciales.
 - La mention de « *l'origine ethnique* » (mot inapproprié) exigée de plus en plus dans des protocoles internationaux, alors que rien ne les justifie (en dehors d'enquêtes d'enzymologie hépatique spécifiques si rarement réalisées), l'impérialisme américain à propos des audits de la Food and Drug Administration (FDA) chez les investigateurs d'essais cliniques, la demande de plus en plus « appuyée » de certains laboratoires ou de louches officines d'Assistants de Recherche Clinique (ARC) en matière d'accès direct aux dossiers source des patients ...
 - Les pratiques intolérables de quelques firmes pharmaceutiques qui parviennent à exercer des pressions inqualifiables sur les membres des Comités Consultatifs de Protection des Personnes en matière de Recherche Biomédicale (CCPPRB), parfois en obtenant ce qu'elles veulent, avec la caution des investigateurs et moniteurs des études etc...
- Evoquons aussi l'incitation parfois faite aux praticiens à prescrire des posologies supérieures à celles prévues à

l'AMM des produits déjà en vente ainsi que les « achats de prescription ». Et la liste est malheureusement loin d'être exhaustive !

Conclusion

L'Ethique est une perpétuelle interrogation, dialectique entre le désir, le sien propre, celui de l'Autre, le savoir et donc le risque du pouvoir, la morale, la loi, le doute et la décision pour soi et pour autrui. J'aimerais citer Michel Foucault qui écrivait dans son livre *Naissance de la clinique* : « [...] le problème moral le plus important que l'idée clinique avait suscité était celui-ci : de quel droit pouvait-on transformer en objet d'observation clinique un malade que la maladie avait contraint à venir demander assistance à l'hôpital ? Il avait requis une aide dont il était le sujet absolu dans la mesure où elle avait été conçue pour lui ; et on le requiert maintenant pour un regard dont il est l'objet et l'objet relatif puisque ce qu'on déchiffre sur lui est destiné à mieux connaître les autres ». Je laisse le mot de la fin à François Rabelais : « *Science sans conscience n'est que ruine de l'âme* ».

*A propos de Leo Alexander, il fait partie de ceux qui à Nuremberg regrettait que la peine de mort (aux USA) puisse perdre son caractère dissuasif si on mettait dans la balance son annulation pour encourager les prisonniers à participer aux essais médicamenteux...avant même le conflit 39-45 (*Communication personnelle du Dr Federmann, Strasbourg*)

Bonne nuit !

Georges Yoram FEDERMANN
(Strasbourg)

J'ai participé le 18 juin dernier à la première biennale internationale du temps à Besançon.

Nous avons travaillé sur le thème « des inégalités face au temps ».

J'ai traité de la question de la précipitation des médecins dans leur pratique quotidienne ; de leur tendance « suisse » selon l'adage qui nous rappelle que « Dieu a donné la montre aux Suisses et le temps aux Africains ».

Mais j'ai surtout fait la connaissance dans la cité natale de Victor HUGO d'un personnage singulier qui n'est autre que « le Maire de la nuit » d'Amsterdam, autrement dit le Nachburgemeester ou encore le Night Mayor (prononcer nightmare).

Il porte un nom prédestiné : Joost van Bellen (Le Beau).

Il fait partie des 8 élus choisis par un vote populaire et par un jury d'experts pour représenter les intérêts et la sensibilité des défenseurs des cultures de la nuit.

Cette initiative fait suite au fait que les noctambules avaient le sentiment que les pouvoirs publics délaissaient l'espace et le temps de cette partie de la journée.

L'initiative n'est pas soutenue par les politiciens et reste indépendante financièrement.

Elle veut parvenir à constituer un lobby.

Elle permet au maire et à ses 7 adjoints de développer une connaissance fine des acteurs de la nuit et d'aller à la rencontre des propriétaires de clubs, des DJs et des organisateurs de concerts, ainsi que des responsables politiques et culturels, des associations d'aide aux toxicomanes, de la police, d'AIDE et des agences de tourisme.

Le groupe se réunit une fois par semaine et se met à la disposition des usagers et des citoyens somnambules, insomniaques, noctambules, chaque jeudi, entre 21 et 23 heures, au restaurant INEZ (AMSTEL 2).

L'objectif de notre élu est de changer l'image de marque de la vie nocturne d'Amsterdam en réduisant la rigueur des politiques et des policiers au sujet du temps d'ouverture des établissements aux publics et de l'usage réfléchi des drogues (notamment en développant une information responsable en direction des touristes pour éviter le « too much too soon » et en faisant de la promotion culturelle).

Rendez-vous, après 3 ans de mandature, en février 2006, pour la prochaine élection.

A défaut de visiter la Hollande, rendez-vous est pris sur

www.nachtwachtamsterdam.nl

Bonne nuit.

Entre les lignes

« Nous autres »

A propos du livre de Nazir Hamad, La langue et la frontière. Double appartenance et polyglottisme, Denoël, 2004

Original, difficile et courageux, mais passionnant et passionné, tel est le dernier livre de Nazir Hamad, psychanalyste franco-libanais d'origine musulmane, et désormais parisien d'adoption.

Un livre qui pourra aussi agacer, par exemple ceux qui parmi les psychanalystes, trouveraient excessive la contamination entre clinique, politique et social, ou ceux qui, parmi les militants pour les droits des migrants, tiendraient l'outil psychanalytique comme insuffisant ou inadapté pour affronter les urgences de nos frères provenant du Sud de la Méditerranée. Parce que c'est la figure de l'Arabe, avec sa langue, sa religion et sa culture, qui représente aux yeux d'une certaine Europe la figure de l'autre, du différent à rejeter ou à expulser, pour lui permettre de constituer un « nous ».

L'autre, qui est d'ailleurs notre reflet dans le miroir, notre prochain, le semblable plus que semblable, a toujours la fonction de consolider un *dedans* pour se défendre d'une supposée menace du *dehors*. A l'opposé, l'autre c'est nous, « nous autres » dit Hamad reprenant à son compte le titre d'un livre de Todorov, *Nous et les autres*. La nécessité de diaboliser un « hors de nous », de projeter le mal à l'extérieur, peut se contenter aussi du narcissisme des petites différences : celui qui par exemple transforme en ennemi le

voisin, considéré comme jaloux ou malveillant, si nous n'avons pas d'autre choix à disposition pour projeter notre paranoïa.

Les musulmans incarnent aujourd'hui la différence davantage que les juifs, soutient l'auteur fort de son statut arabo-français, de sa grande expérience clinique, mais aussi – et le connaissant, je dirais surtout –, de la curiosité ironique, subtile et bienveillante avec laquelle il interpelle le monde. Ainsi, parmi les histoires qu'il relate, il n'y pas seulement des exemples cliniques, mais des faits de rue survenus à Beyrouth comme à Paris, des rencontres, des événements dans lesquels il intervient comme passant, citoyen, musulman, émigrant de retour au pays, incarnant pour ainsi dire la figure de l'autre et en même temps du semblable, toujours en équilibre instable sur cette ligne de frontière qui empêche de le classer, de l'assigner à une appartenance, de le définir comme étant « des nôtres » ou « autre ». Se présentant ainsi à son interlocuteur, que ce soit un analysant ou quelqu'un croisé dans la rue, l'interpellant en tant que sujet, et non identifié à une religion ou à une culture, il l'induit à douter de son appartenance à un nous.

Et je citerai un exemple, une de ces extraordinaires bribes d'histoires que contient le livre : il s'agit de Mohamed, un adolescent qui vient consulter accompagné de sa mère, afin de comprendre pourquoi il vole, ment, se dispute et d'autres choses encore. Pour Mohamed, cependant, voler ne signifie pas contrevenir à la loi, parce que dans la ville d'où il vient, dans son quartier, quand on a besoin de quelque chose, on se sert. Son problème est plutôt de changer de nom. Il voudrait s'appeler David, un nom qu'il suppose américain, ou Nike, comme on voit sur

les chaussures ou les T-shirts. Le vrai motif de la nécessité se libérer d'un nom qui l'embarrasse est que Mohamed est pour tous, y compris ses professeurs, « Le Mohamed » et c'est tout, quelqu'un qui n'a pas un patronyme, mais qui correspond à un type, celui du petit délinquant de la banlieue parisienne. Pour cela, son nom suffit à le définir : Mohamed est comme Zorro, Tarzan ou Pinocchio. Et Mohamed correspond à ces traits, il est devenu ces traits. De victime du racisme, il finit par le susciter et le revendiquer, et finit aussi par représenter, au-delà de sa personne, son groupe et sa religion.

«Le pauvre Mohamed, il n'a même plus le droit de rater sa scolarité sans impliquer la paresse de son groupe. Il n'a plus le droit de chiper, en bon petit délinquant, sans impliquer l'islam. Mohamed... est à l'image de son origine et de ses références».

Ceci est un échantillon, mais vous êtes tous invités à la table métisse et colorée que Nazir Hamad a préparée pour *nous autres* lecteurs.

Marisa Fiumano (Milan)

Ma prison, ma liberté

Et si nous allions nous enfermer, lecteur, dans un cachot de Bagdad ? Aux images que les journaux ont récemment mis sous nos yeux on préférera sans doute la fiction d'une prison mentale, telle qu'elle est née sous la plume ironique et volontiers brutale de Friedrich Dürrenmatt. Voici l'histoire : par l'exercice d'une « justice maligne », l'Abbasside Al-Mansour jugea bon d'incarcérer deux êtres faméliques, repus seulement de la révélation divine.

Hélas pour la Parole ! Tout le drame provient de ce qu'on n'y comprend rien, et que même confuse il faut bien qu'elle s'écrive. Dans son infinie

sagesse, Dieu se laisse méconnaître par le vice du langage que l'homme s'est donné. Seulement voilà, la créature est bavarde, elle ne peut pas s'empêcher de jacasser. Vous y croyez, vous, au Talmud, « à cette misérable œuvre issue de la main de l'homme » ?

Pour commencer, la révélation de l'Unique, il y en a deux. Le Seigneur des armées, le Miséricordieux, doublement présent « dans la Bible dans sa grâce et sa colère » ; « plus poétiquement dans le Coran, à la manière d'un hymne ». Et puis non, ça ne va pas, on commente, on discute. D'un côté, le Talmud. De l'autre, la Sunna et le Hadith.

C'est ici la marque de Dürrenmatt, où les croyances parallèles s'épuisent dans un mimétisme stérile. Dans la même cellule, le calife a mis le Juif, Anan ben David, le rabbin de Perse. Et l'autre, Abu Hanifa, son homologue en quelque sorte dans la matière du Coran. Lequel des deux l'emportera, dans le tournoi théologique qu'ils disputent parmi les rats ? Aucun. Ni surcroît de ferveur, ni surenchère d'humilité ne fait pencher la balance de tel ou tel côté.

Dieu, l'objet de tous leurs vœux, quoiqu'on le dise indicible, gît quelque part dans le corps de la lettre. Mais les mots, dès qu'on y touche, s'entortillent et montrent au locuteur la face qu'il n'attendait pas. Quel besoin l'homme a-t-il de s'en mêler ? De souiller ligne après ligne de son verbe menteur ? Maudits soient donc le Talmud, la Sunna, le Hadith. Comme des pierres s'encastrent les deux hommes dans les murs de la prison mère.

Il est vrai que la lettre aime à nous jouer des tours. Est-il écrit : tu feras ta demeure dans la prison du livre de tes pères ? A peu de chose près... Ironie du sort, grimace de la destinée. Au nom de l'amour, un beau jour, le souverain de Bagdad condamne à la liberté « tous les prisonniers d'Etat

dont le nom commence par la lettre A ».

C'est ici que débute l'errance longue de cent mille fois cent mille jours. Banni de sa patrie carcérale, Anan ben David en garde la nostalgie autant que d'une sorte de paradis terrestre. Abu Hanifa, la moitié de son âme, s'est changé en pierre. Et l'autre, absurdement, traîne comme un boulet le fardeau dont on l'a déchargé, « proie que la mort marque déjà ». Siècle après siècle, rien ne distingue l'humanité de son déchet devenu sourd-muet, ni de la première le souffle divin, l'« incommensurable ».

Fiction

Le Grand Chamane

Qu'il soit bien clair qu'ici il est formellement interdit de se moquer en dépit du caractère loufoque des informations qui vont être données. Le lecteur est expressément prié de ne pas rire parce que, un jour de curiosité mystique ou de désespoir léger qui sait, vous avez été, sur la recommandation expresse de quelqu'une qui n'est certainement plus votre amie depuis, consulter un monsieur qui communique avec les anges de manière privilégiée.

Ben oui.

Comme quoi.

Ca peut arriver à des tas de gens très bien, vous ne le leur envoyez pas dire, aux autres gens très bien, ceux qui n'ont tout simplement pas osé satisfaire une légitime curiosité et maintenant c'est vous qui vous y collez, à vos dépens, afin de dérider l'humanité fin de l'aparté.

Donc.

Vous allez là-bas - dans les Ardennes, belges, Dieu n'est pas à court de caches où se planquer.

Vu que vous êtes assez désespérée et que, en ces temps reculés de votre vie ancienne, Dieu était indubitablement la seule personne à même de pouvoir vous aider.

Dès les premières minutes vous en avez été pour vos frais - par ailleurs fort élevés et certainement pas

Curieux destin qui voit pour chacun le visage de l'adversaire effacer la Présence que le livre sacré n'aura pas permis de lui révéler. Bien malin qui s'y retrouve, et le diable peut-être aurait motif de se frotter les mains. Puisqu'il est dit, au fond, que Dieu ressemble à s'y méprendre à la grimace de mon prochain et que les deux ne font qu'un.

Gérard Weil (Nanterre)

« Abu Hanifa et Anan ben David », *Notes d'un gardien et autres récits*, Friedrich Dürrenmatt L'Age d'homme.

remboursées par la sécurité sociale - vous qui espériez que ces médiums s'extasieraient sur votre pureté, votre luminosité, impeccables !

Que nenni, monsieur le Grand Chamane a dû user du cri de la mort qui tue, c'est ainsi que vous aimez à le nommer, afin de déloger de sur votre pauvre corps toutes les entités négatives qui y étaient accrochées.

Vous, pauvre mortelle, étiez bien en peine de le croire, ou de le voir, mais Jean-Louis vous l'a assuré, entités négatives en abondance il y avait, et il a dû s'y reprendre à dix fois au moins pour n'en chasser qu'une fraction, infime, de quoi vous mettre dans un drôle d'état parce que le cri de la mort qui tue les entités négatives, vous pouvez en témoigner, il vrille le coeur et les tympans aussi.

Après quoi la femme de Monsieur le Grand Chamane est intervenue, les anges sont apparus vu que le terrain avait été nettoyé - à choisir vous auriez préféré un coup de lessive St Marc mais votre avis, sur le sujet, n'avait point été requis - par sa bouche ils ont parlé, à vous ils se sont adressés et le lecteur est toujours prié de ne pas rigoler.

Jusque là en fait, et en dépit de ce que ce même lecteur pourrait croire, ça allait à peu près.

Là où ça s'est corsé, c'est quand les anges ont demandé à ce que vous effectuiez une régression dans des vies antérieures, ce à quoi, de toute la force de votre âme, vous vous refusiez, mais d'un autre côté, puisque les anges vous le demandaient...

Et donc vous avez laissé Jean-Louis alias le Grand Chamane s'exécuter.

Vous êtes sortie de là comment dire, dans un drôle d'état puisque, sur vos vies antérieures, de splendides horreurs avaient été proclamées, ainsi que le lecteur amusé pourra en juger, voire deviner tout seul lesquelles cela vous évitera d'avoir à les rédiger.

Dans les jours qui suivirent en tout cas, les premières conséquences commencèrent à vous effleurer (et ceci est un très bel exemple d'euphémisme, au fait...):

Le lendemain vous êtes montée jusque chez votre thérapeute convaincue que l'air autour de vous s'était mué en eau ! C'est tout juste si vous avez réussi à y arriver, puisqu'en prime vous ne savez pas nager, l'autre versant de votre angoisse (et le mot est faible) étant que chez vous dans la cuisine l'eau n'arrêtait pas de monter et que bientôt vous ne pourriez plus respirer, alors il était impératif que votre cher thérapeute vous conseille sur les mesures à prendre à part un plombier ou les pompiers et sans passer par la case St Anne svp.

Un jour de pluie véritable qui a suivi – que d'eau que d'eau, oui, vous le savez, vous le savez - vous avez été très angoissée par l'idée que votre peau, ne soit plus imperméable – d'ailleurs, l'avait-elle jamais été ? – et que la pluie, dans votre corps, puisse pénétrer. Inversement un autre jour, vous auriez juré qu'on avait glissé du poison votre lait, même dans un Tetra brick dûment scellé, un délire liquide du plus bel effet, ainsi que le lecteur esthète aura pu en juger.

Le jour d'après encore vous avez été à la Foire du midi où étaient

punaisées les affichettes représentant tous ces enfants disparus de Belgique – bienheureusement avant ceux que l'on sait sinon vous vous seriez encore prise pour Dutroux - et vous avez su, dans une fulgurance, noble, que c'était vous qui les aviez kidnappés !

Le lendemain du jour d'après, en lavant une serviette de bain maculée, vous avez su que la tache, là était bel et bien le sang des enfants que vous aviez tués. Que ce soit celle de votre shampoing colorant ne vous a d'ailleurs en rien calmée.

Et le lendemain du lendemain du jour d'après, découvrant, dans Le Monde, un meurtre commis à Paris, vous saviez pertinemment que c'était vous qui, bien qu'à Bruxelles, l'aviez commis, et vous êtes sérieusement demandée à quel commissariat il vous fallait aller. D'ailleurs, tous ces enfants kidnappés, il fallait tout de même bien que vous les signaliez ?

Dans les jours qui suivirent ce sympathique cocktail – dont personne, personne, ne peut imaginer l'effroi par lui occasionné et il ne faudrait pas faire rien qu'à en rigoler, un peu de respect pour la souffrance d'autrui svp – ce cocktail, donc, fut pimenté par une décomposition des sons, et de la parole, du plus haut intérêt scientifique.

En effet.

Comment dire.

Sans que le lecteur, forcément insensible à l'horreur sus nommée en dépit des précautions oratoires, continue de se gausser.

En fait vous craigniez les sons, tous les sons, susceptibles d'envahir votre corps. D'ailleurs, où allaient-ils se loger tous ces sons, pire ces bruits, qui dans votre tête pénétraient ? Les avait-on jamais vu ressortir, hein, hein ? Quelle preuve avait-on qu'ils ne faisaient que passer ? Ceux de la bouche vous ne les entendiez presque plus, fascinée que vous étiez par les seules lèvres et leurs articulations, loufoques, d'où sortait une chose impalpable que les humains nomment langage mais que vous

vous nommiez vent, de l'intangible, donc inexistant, ce qui remettait votre propre existence dangereusement en cause dans la foulée.

Autant dire qu'à chaque fois qu'une ambulance passait près de vous, c'était le Débarquement dans votre tête. Et qu'aller danser en boîte – les rares fois où vous auriez pu y songer – était devenu au-dessus de vos forces, avec tous ces sons ennemis qui vous traversaient pour se tapir, intrus, dans un coin de votre cervelle où vous vous demandiez bien ce qu'ensuite ils pouvaient y fabriquer.

Et si seulement ça s'arrêtait là (et mille excuses au lecteur épuisé à force de se gausser) !

Un certain summum a été atteint, en fait, le jour où vous avez croisé Gaetan, médiéviste émérite, et où vous vous êtes demandé, après un long échange sur le sujet, ce qui vous prouvait que l'on n'était pas au Moyen-Age finalement, époque vers laquelle, dans votre régression, vous étiez retournée et où Gaetan vous avait involontairement ramenée ?

Ah ben, en effet.

Comment avoir la preuve que du Moyen Age vous n'aviez pas tout juste débarqué ?

Vous avez cherché, et autant dire qu'à l'époque, vos neurones ne vous laissaient guère tomber !

Vous avez cherché et vous avez trouvé.

Une réponse imparable !

Après avoir envisagé des dizaines de possibilités.

Vous n'étiez pas au Moyen Age parce qu'Internet vous aviez !

Cqfd indeed, élémentaire, my dear Outlook.

Mais votre soulagement a été de courte durée.

Parce qu'alors vous avez croisé Arnaud - éditeur émérite et ami de Gaetan justement et comme le hasard est facétieux par instants – Arnaud s'est fait un plaisir de vous expliquer au débotté et alors que vous ne lui demandiez strictement rien on s'en serait douté, que le joli petit sigle @ était un sigle des moines copistes, en fait, que les internautes avaient récupéré !

Voilà qui n'a rien arrangé du tout du tout du tout, la conspiration était vraiment partout, et vous êtes partie à l'épicerie au coin de votre rue en vous demandant très sérieusement si vous deviez payer en sols, en écus, ou en sacs de farine.

Quand au sortir de l'épicerie (turque !) vous avez craint une attaque des Sarrasins, vous avez alors décidé de prestement aviser.

Parce que ça commençait à bien faire cette invasion de délires dans votre pauvre tête malmenée, y compris les jours fériés.

A moitié folle vous étiez sans doute, mais totalement pragmatique vous aviez réussi à demeurer, et lucide, hélas, lucide, c'était cela sans doute le plus pénible à endurer.

C'est ainsi que vous avez décidé, dans un élan de pragmatisme et de lucidité conjugués, qu'au moins vos délires vous pourriez rentabiliser.

Un livre, un scénario, loufoque !

Ca ne manquerait certainement pas de l'être, avec toutes les loufoqueries et autres phobies qui ne cessaient de vous traverser la tête, y compris les jours fériés.

Mais là encore et après rapide réflexion il vous a fallu déchanter.

Et admettre.

Que les auteurs des *Visiteurs* vous avaient devancée !

Damned.

De toute part vous étiez cernée.

Après quoi tout de même, Dieu, dans son infinie bonté, a eu pitié de vous et a trouvé un moyen original de vous apaiser.

Il vous a murmuré d'aller admirer une exposition loufoque, à la Maison du Livre joliment dynamique de votre quartier, et quand vous y avez vu un fax miniature d'où sortait un grimoire enluminé, ça vous a bel et bien sauvée vous vous êtes dit, que vous n'étiez pas la seule à être complètement frappée, et cette communauté de folies vous a résolument rassurée !

Que votre cher thérapeute entre temps ait conclu à un clivage narcissique – à ne pas confondre avec le clivage psychotique du moi

attention, vous êtes très attachée à votre statut de névrosée phobique ascendant obsessionnelle – vous a aussi un brin rassurée.

Surtout après que vous ayez pris votre courage à deux mains pour lui avouer – et vous étiez sûre qu'après ça, la case Ste Anne ne pourrait plus être évitée – pour lui avouer qu'hier en suant sur votre traduction que par miracle vous arriviez encore à rédiger - et c'est peut-être bien cet ancrage dans le réel qui vous a d'ailleurs sauvée – vous avez su, avec certitude, que le meurtrier du mari, là, dans cet infâme texte, eh bien c'était vous, comment quiconque aurait pu un seul instant en douter !

Après cet ultime soubresaut, et que votre thérapeute vous ait rassurée, donc, en vous expliquant que vous aviez subi un traumatisme - un viol de la tête en quelque sorte, M. le Grand Chamane ascendant Apprenti Sorcier ayant fracturé votre inconscient avec ses régressions débiles - et que donc vous étiez allée aussi loin dans la folie qu'on le pouvait en étant névrosée, eh bien comment dire, c'est curieux mais la cartésienne qui en vous sommeille à peine s'est sentie soulagée.

Et c'est ainsi que petit à petit, vous avez rebasculé dans une réalité certes plus terne, mais oh combien plus rassurante après le Grand Périple Interneuronal que vous veniez d'effectuer...

Quant à M. et Mme les Grands Chamanes des Ardennes, ils ont nié toute responsabilité bien sûr, tout ceci étant de votre faute puisque vous aviez refusé de retourner les consulter pour une Grande Séance de Rééquilibrage (!) après la Séance Karsher, ainsi que poétiquement ils la nommaient, qu'ils vous avaient fait subir puisque les anges le demandaient et qu'aux Anges on ne pouvait rien refuser, encore moins au prix où vous les aviez payés.

Après quoi, et le lecteur compatissant vous approuvera certainement, vous avez boudé Dieu, pour une très très longue fois, voilà.

Parce qu'il y a des limites à abandonner les pauvres gens.

Et que crucifiée comme vous veniez de l'être, vous vous ne le lui pardonnerez pas !

© Edith Soonckindt,
Bruxelles 2003

Publication importante :

Actes de Prague & Budapest, un volume illustré en souscription

Si un nombre suffisant de souscripteurs est atteint d'ici à la fin de l'été, les Actes seront diffusés fin septembre.

Prix de souscription par exemplaire :

France (port compris) : **35 €**

Autres pays (remise en mains propres possible) : **30 €**

Confirmez votre souscription par chèque en € libellé à l'ordre de Catherine RUMEN,

53, avenue Secrétan 75019 PARIS

Téléphone 0033 (0)1 42 02 37 70

[c.rumen <c.rumen@free.fr>](mailto:c.rumen@free.fr)

Prochaines manifestations :

Psychodrame hongrois : avec Zsuzsa Meréi et Andras Vikar, reprise des séances à partir du 17 septembre 2004 à Paris (CEREP, 9-11, rue Adolphe-Mille, 75019 M° Ourcq). Rens. : jrappell@free.fr

IIème Colloque Piotr-Tchaadaev à Budapest : du 5 au 7 mai 2005.
Renseignements auprès du *Volantino*.

Prochaine parution : octobre 2004. Vous avez tout l'été pour écrire...

« *Il Volantino Europeo* » -

Bulletin internautique trimestriel de l'Association *Piotr-Tchaadaev*, 9, rue du Parc-de-Clagny, 78000 Versailles.

Président : Alexandre Nepomiachty

N° FMC *Piotr-Tchaadaev* 11 78 0511778

Toute correspondance ou article est à adresser à J.Y. Feberey, Secrétaire de Rédaction provisoire, 18B, rue Catherine-Séguane 06300 Nice, ou à jean-yves.feberey@wanadoo.fr

© *Il Volantino Europeo*, juillet 2004